



Mise à disposition du siège Manifestampe 5 rue Pierre Sémard, 75009 Paris

Manifestampe – Fédération nationale de l'estampe propose à ses membres une mise à disposition d'une partie de ses locaux, sis au 5 rue Pierre Sémard 75009, afin que ceux de ses membres qui le souhaitent puissent animer un projet de promotion ou de démonstration de l'art de l'estampe qui concoure aux buts que se fixe Manifestampe (*réunions, expositions, démonstrations, "workshop", signatures, conférences, éditions, etc.*)

Le présent appel à projets fixe les conditions de cette mise à disposition.

A - Conditions préalables et procédure de réservation

Les membres de Manifestampe qui désirent disposer de ces locaux doivent constituer un dossier de projet complet qui sera étudié par une commission de sélection de la fédération établie pour cela.

Ce dossier devra comprendre :

- une présentation du membre candidat (personne physique ou personne morale (CV, statuts, activités, site internet, etc.),
- le projet précis et argumenté de l'événement proposé dans les locaux ainsi que le principe de mise en place dans l'espace
- le jour ou la période désirée de mise à disposition.

La décision de la commission sur ce dossier sera fondée en fonction de l'agenda d'occupations des locaux de la fédération pour ses propres activités, de la disponibilité des locaux et de la pertinence du projet par rapport aux objectifs que se fixe Manifestampe. La décision de la commission est sans appel.

Pour tout projet retenu, la commission enverra un document de réservation qui devra être retourné signé et accompagné d'un chèque d'arrhes d'un montant de 150 euros pour une réservation de longue durée et de 80 euros pour une réservation de courte durée. La réservation est considérée ferme à réception par Manifestampe de ces éléments. Les arrhes payées à la réservation seront déduites du montant total de la participation aux frais.

B - Description des locaux

- grande salle rectangulaire de 40 m² avec baie vitrée et entrée sur rue avec 17 mètres linéaires environ de cimaise (rails), mur de gauche = 7,3 ml, mur du fond = 4,2 ml, mur de droite = 0,6 + 5,7 ml environ. L'estrade a une profondeur de 3,4m et une hauteur de 11 cm.
- hauteur sous plafond : 3,70 m,
- l'accès à des WC est prévu,
- aucun espace de stockage n'est disponible (les emballages devront être repris par l'entité utilisatrice),
- aucune détérioration des murs (ni clou, ni vis, ni collage) n'est autorisée,
- le chauffage et l'électricité sont inclus dans cette mise à disposition.
- la convention de mise à disposition des lieux exclut le bureau jouxtant la salle d'exposition.

Equipements mis à disposition

- 32 câbles d'accrochage en Perlon,
- 65 crochets autobloquants pour câbles en Perlon,
- 3 tables pliantes gris foncé 180 x 75 cm et housses noires adaptées
- 4 porte-carton en hêtre,
- 1 table pliante de 80 x 80 cm env,
- 30 chaises pliantes et 5 fauteuils,
- 3 tables pliantes rondes blanches de diamètre 60 cm.

Horaires d'ouverture possibles des locaux

- tous les jours de 12h à 20h,
- si le local est mis à disposition pour 7 jours consécutifs, il est possible de prévoir une ouverture tardive (jusqu'à 22h maximum) par semaine,
- une journée complète (à partir de 9h) peut être prévue pour la mise en place de l'événement.

Restrictions impératives

- la salle ne peut être mise à disposition pour un événement public à entrée payante,
- l'utilisation de sonorisation est interdite (pas de musique, pas de micro).

Conditions de gardiennage

Le gardiennage de l'événement est impérativement assuré par l'entité utilisatrice qui sera détentrice provisoirement d'un jeu de clé dans les conditions prévues au règlement intérieur. En cas d'absence de l'entité utilisatrice les locaux ne seront pas ouverts.

Communication

Manifestampe assure l'annonce de l'exposition sur son site et dans le contenu de sa newsletter. Il appartient à l'entité utilisatrice de mettre en œuvre d'autres actions indispensables de diffusion de cette annonce. Les éléments (visuels et texte descriptif de l'événement) devront être envoyés à Manifestampe par mail au moins 1 mois avant la date de début de l'événement. Manifestampe se réserve le droit d'imposer une modification des documents de communication si ceux-ci ne s'avèrent pas en accord avec l'image de la fédération.

Le logo de Manifestampe devra clairement figurer sur le carton et sur l'affiche. Il sera fourni sur simple demande.

Assurance

Manifestampe a un souscrit pour l'usage de ces locaux un contrat de responsabilité civile. Toutefois, il revient à l'entité utilisatrice de fournir dans le dossier de candidature une attestation d'assurance responsabilité civile pour l'usage des locaux mis à disposition.

Manifestampe ne pourra être tenue responsable du vol ou de la détérioration de biens installés temporairement pour l'événement.

C - Mise à disposition de longue durée

Conditions tarifaires

- 500 euros seront demandés au titre de *participation aux frais* pour l'utilisation des locaux ci-dessus décrits pour une durée de 7 jours consécutifs,
- toute journée supplémentaire sera facturée 60 euros,
- pour une période de 2 semaines : 750 euros.

Cette participation aux frais donnera lieu à l'établissement d'un reçu ou d'une facture.

La participation aux frais devra être intégralement réglée au plus tard le premier jour de la période réservée.

Elle devra être accompagnée d'un chèque de caution de 200 euros pour le matériel prêté.

D - Mise à disposition de courte durée

Dans les mêmes conditions que décrites ci-dessus, les locaux peuvent être mis à disposition pour une durée de 4 heures consécutives en journée ou en soirée (aucun événement ne pourra se tenir au-delà de 22h maximum).

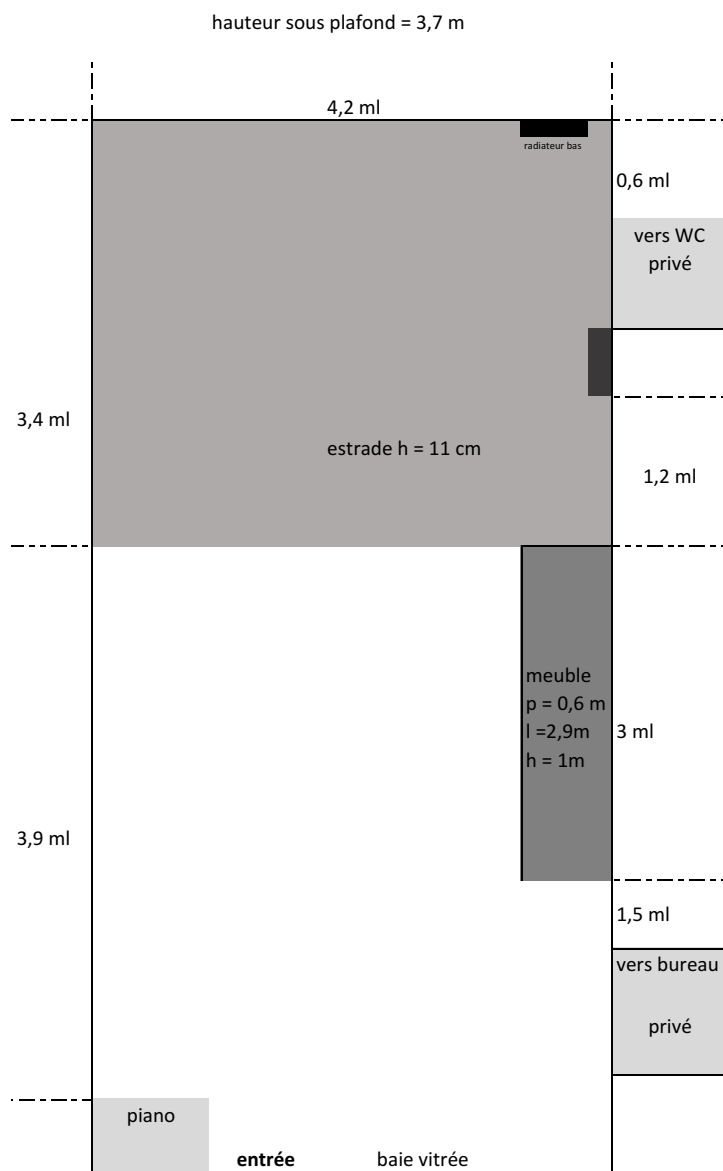
Conditions tarifaires

- 130 euros seront demandés pour l'utilisation des locaux ci-dessus décrits pour une durée forfaitaire de 4 heures,
- 190 euros pour une journée complète de 8 heures à partir de 9h du matin.

La participation aux frais devra être intégralement réglée au plus tard le jour réservé.

Elle devra être accompagnée d'un chèque de caution de 200 euros pour le matériel prêté.

E – Plan de principe de l'espace



5 rue Pierre Sémard Paris 9e

E - Vues de l'espace d'exposition lors de la première exposition, en octobre 2016

